



L'actualité 2011 des bassins **Rhône-Méditerranée et Corse**



L'ACTUALITÉ 2011 DES BASSINS Rhône-Méditerranée et Corse

En 2011, les comités de bassin de Corse et de Rhône-Méditerranée ont élargi leur champ de débats et fait une entrée sur les thèmes de la stratégie nationale pour le milieu marin et des inondations. Pour eux, il s'agit toujours de gestion de l'eau et des milieux aquatiques.



Vers un plan d'actions pour le milieu marin méditerranéen

La Méditerranée en bon état écologique en 2020 : c'est le nouvel objectif fixé par la directive cadre sur la stratégie pour le milieu marin. Cette nouvelle directive reprend les méthodes et les acquis de la directive cadre sur l'eau et les transpose en mer. Cette fois-ci le plan de gestion ira jusqu'à la limite des 200 milles nautiques.

Le Grenelle de la mer avait promis «une mer propre et une mer vivante» ; les comités de bassins ont répondu présent et ont donné leur avis favorable fin 2011 sur une «évaluation initiale» de l'état de la mer. Suivra ensuite la fixation des objectifs environnementaux pour juillet 2012, puis celle d'un programme de surveillance pour 2014 et enfin l'élaboration d'un programme de mesures pour 2015. L'ensemble est piloté directement par un nouveau «comité maritime de façade» unifié à l'échelle de la Méditerranée française.

L'évaluation initiale des eaux marines traite en 700 pages de l'état biologique du milieu marin, des pressions auquel il est soumis (navigation maritime, de plaisance, mouillage, pêche professionnelle et de loisirs, conchyliculture...) et propose une analyse économique et sociale.

Les comités de bassins avaient anticipé en intégrant bon nombre de mesures dédiées à la mer dans leurs SDAGE, ce qui facilite la mise en cohérence des deux politiques de l'eau, douce et salée. La Méditerranée est aujourd'hui devenue la façade française la plus en avance dans l'élaboration de sa politique.



Le comité d'agrément du bassin Rhône-Méditerranée, victime de son succès

En 2011, le nombre de dossiers examinés par le comité d'agrément a fortement augmenté, passant de 30 en 2010 à 40. Un nouveau rythme de consultation qui appelle une simplification de la procédure d'agrément.

Le tableau de bord du SDAGE : tous les chiffres de la politique de l'eau en un document



Le tableau de bord du SDAGE Rhône-Méditerranée est né le 9 décembre 2011 au comité de bassin.

50 indicateurs permettent de suivre et de piloter toute la politique de l'eau du bassin : l'état des eaux, les pollutions, les pressions, les résultats des actions, tout y est décrit.

Le verdict est clair : avec 51% des eaux en bon état, la route reste longue pour atteindre le bon état écologique d'ici 2015 pour 66 % des cours d'eau, des plans d'eau, des lagunes, et les eaux côtières et souterraines. La pollution par les pesticides et l'artificialisation des rivières (rectifications, obstacles transversaux, ...), s'imposent comme les premières causes de dégradation des eaux. Le déséquilibre quantitatif pointe encore en bon nombre de points du bassin.

Sa prochaine mise à jour, en 2013, mesurera exactement où en est le SDAGE à la mi-temps.

Retrouvez le tableau de bord sur
www.rhone.mediterranee.eaufrance.fr

Son élaboration a fait appel aux données de l'agence de l'eau, la DREAL de bassin Rhône-Méditerranée, l'ONEMA et l'agence régionale de santé (ARS). Le bassin de Corse bénéficiera du sien en 2012.

Afin d'assurer un lien entre les projets de gestion territoriale de l'eau (SAGE et contrats de milieux) et les projets relatifs à la prévention des inondations, le rôle du comité d'agrément a été étendu au domaine des risques naturels. Son avis est désormais sollicité dans le cadre de l'application de la loi sur les risques naturels liés aux inondations avec l'examen des plans d'actions et de prévention des inondations et la mise en œuvre concrète de ceux-ci au travers des actions du plan « submersions rapides ».

Ainsi, les membres du comité de bassin sont désormais impliqués dans la mise en œuvre de la Directive européenne de 2007 sur les inondations. Un comité inondation de bassin, composé sur la base du comité de bassin, suit les différentes étapes (évaluation préliminaire des risques d'inondation, sélection des territoires à risque d'inondation, élaboration du plan de gestion du risque d'inondation). La gouvernance instaurée permet notamment de coordonner la réalisation des programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) et des actions du plan « submersion rapide ».

POINT DE VUE



Michel Dantin, président
du Comité de bassin
Rhône-Méditerranée.

Michel Dantin

L'eau, composante décisive de l'aménagement du territoire

La gestion de l'eau est au cœur de l'aménagement du territoire et les événements de l'année 2011 ont confirmé ce lien tenu entre l'eau et le développement démographique et économique sur les territoires.

Cette année a été marquée par une avancée significative en matière d'assainissement des eaux usées pour des collectivités en retard sur les échéances de mise aux normes fixées par la directive eaux résiduaires urbaines de 1991.

Elle est aussi l'année du démarrage d'autres chantiers majeurs en lien avec l'aménagement du territoire et pour lesquels l'Union européenne a fixé une feuille de route aux Etats membres : la directive inondation et la directive cadre stratégie pour le milieu marin.

Pour être efficace, l'ensemble de ces politiques complémentaires à la directive cadre sur l'eau doit être coordonné et c'est la volonté de l'Etat et du Comité de bassin d'assurer cette bonne articulation. Le Comité de bassin Rhône-Méditerranée s'est ainsi positionné en 2011, avec l'accord des Préfets, comme garant de la cohérence entre les différentes actions menées sur les territoires.

A ce titre, en s'appuyant sur le Comité de bassin, le préfet coordonnateur a mis en place en juillet 2011 le Comité inondation du bassin Rhône-Méditerranée (CIB). Pour la Directive stratégie pour le milieu marin, un groupe de travail interbassin littoral et mer a été réuni une première fois en novembre.

La France dispose déjà de politiques concernant les inondations (PPRI et PAPI), il faut désormais les adapter au cadre européen. En revanche, pour le milieu marin, nous en sommes aux balbutiements : nous devons approfondir nos connaissances sur le fonctionnement du littoral, notamment sur la tenue du trait de côte.

POINT DE VUE



Paul Giacobi, président du Conseil exécutif de Corse et président du Comité du bassin de Corse.

Les efforts consentis par les partenaires financiers et les collectivités maîtres d'ouvrage ont permis de voir enfin se concrétiser en 2011 de nombreuses opérations de mise en conformité des ouvrages d'assainissement : la station d'épuration de Campo dell'Oro pour le Pays ajaccien a été mise en service et la réhabilitation de celle des

Paul Giacobi

En bonne voie vers la mise aux normes de l'assainissement en Corse

Sanguinaires sur Ajaccio débutera prochainement, ainsi que la mise aux normes des équipements de la communauté d'agglomération de Bastia. Plusieurs chantiers de stations de plus de 2000 équivalent habitants sont en cours (Ota, Propriano, Corte ou encore Cervione). Tous ces projets ont été mis en œuvre au titre du Plan exceptionnel d'investissement (PEI).

Les communes rurales ont elles aussi bénéficié d'aides octroyées au titre du 9^e Programme grâce à un partenariat soutenu avec les Conseils Généraux et la Collectivité Territoriale de Corse pour la réalisation d'opérations nécessaires à un niveau d'équipement conforme et satisfaisant, et mettant en œuvre le plus souvent des solutions simples et faciles d'exploitation.

Bien sûr, la mise à niveau des infrastructures est loin d'être terminée et un long et difficile chemin reste à parcourir, surtout en cette période de crise, pour atteindre les objectifs que le Comité de bassin s'est fixé dans le SDAGE. Espérons que les interventions conjuguées du 10^e programme de l'agence et de la 3^e convention du PEI nous y aiderons.

Il faut aussi signaler le démarrage effectif du SAGE Prunelli-Gravona-Golfe d'Ajaccio, qui a reçu un avis favorable du Comité de bassin en octobre 2011.

La mise en œuvre de la directive stratégie pour le milieu marin a bien évidemment trouvé un écho favorable en Corse et le plan d'actions sera suivi avec un grand intérêt et une participation active de notre île.



**Jean-François Carenco,
Préfet du Rhône, Préfet
de Région Rhône-Alpes,
Préfet coordonnateur du
bassin Rhône-Méditerranée.**

Jean-François Carenco

Doter le bassin Rhône-Méditerranée d'un plan d'adaptation au changement climatique

Le réchauffement du climat est engagé et ses effets se feront de plus en plus sentir. Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre de l'Ecologie, a publié en juillet 2011 un plan national d'adaptation au changement climatique qui prévoit la diminution de 20% des prélèvements d'ici 2020. Sur le bassin Rhône-Méditerranée, les travaux de recherches mettent d'ores et déjà en évidence une élévation de la température du Rhône de l'ordre de 2°C en moyenne. La réduction des glaciers alpins est confirmée. Les années sèches comme 2003 seront de plus en plus fréquentes. Face à ce constat, Michel Dantin, président du comité de bassin Rhône-Méditerranée, Martin Guespereau, directeur de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse et moi-même avons décidé de mettre en chantier un plan d'adaptation au changement climatique à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée. Il y a de l'eau pour tout le monde dans le bassin, pourvu qu'elle soit utilisée très rationnellement et

sans gaspillage. Le plan développera d'abord les solutions d'économies d'eau pour faire face aux pénuries à venir, mais aussi les solutions de mobilisation de la ressource pour préserver les usages essentiels. Il s'appuiera sur une connaissance affinée des effets du changement climatique sur nos territoires. L'adaptation au changement climatique est un enjeu très ambitieux qui interférera avec toutes nos politiques territoriales, à commencer par l'aménagement du territoire et l'urbanisme, mais aussi les orientations agricoles. C'est pourquoi ce travail sera ouvert aux élus du bassin. Les choix à faire en termes d'accueil de populations ou d'activités touristiques nouvelles, doivent prendre en compte la ressource en eau. Le plan abordera également les questions d'impacts sur la biodiversité, la santé des habitants et les risques d'inondation et de sécheresse. C'est ainsi que notre avenir commun doit se préparer, c'est de notre responsabilité.



Siège Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse

2-4 allée de Lodz 69363 LYON CEDEX 07 • Tél. 04 72 71 26 00